

Règlement Courir à Brive 2018

1. Généralités

Courir à Brive est régit par le règlement des courses à label national de la FFA.

2. Organisation

Courir à Brive organisée par le C.A.B.C.L. aura lieu le vendredi 25 mai 2018. L'épreuve de 10 km est qualificative et classante.

Début des épreuves :

18h00 : Courses enfants

20h30 : 10km

3. Parcours

Courses enfants :

Les départs se feront dans le parc de la Guierle et les arrivées sur la place de la Guierle. Les enfants doivent courir sans accompagnateurs.

Courses 10 km :

Le parcours de 10 km mesuré par un officiel expert international, est conforme au règlement national des courses hors stade.

Tous les kilomètres sont indiqués par des repères au sol.

Départ boulevard VOLTAIRE et arrivée sur la place de la Guierle. Il y aura des possibilités de ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

Sur le 10 km un sas de départ prioritaire est mis en place.

Un tapis sera placé sur la ligne de départ. Celui permettra d'établir un temps officiel (au coup de pistolet) et un temps réel (au passage sur la ligne de départ).

4. Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 2200 pour le 10 km et 1200 pour les courses enfants.

Elles sont faites en ligne sur le site www.courirabrive.fr ou www.jorganize.fr . La clôture des inscriptions en ligne aura lieu le jeudi 24 mai 24h00.

Le règlement peut s'effectuer soit en ligne par carte bancaire soit par chèque. Les inscriptions seront validées à réception du chèque.

Les inscrits devront impérativement fournir au retrait de leur dossard, s'il ne l'on pas fait en ligne, un certificat médical avec la mention non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou la copie d'une licence F.F.A. ou de Triathlon.

Accès au sas de départ prioritaire :

- Le sas de départ est accessible aux coureurs ayant les références requises sur demande en choisissant « 10 km départ sas ».
- Les performances doivent être établies sur des 10km à label entre le 25 mai 2016 et le jour de la course. Le site de la FFA fera foi en cas de litige.
- Pour les femmes – de 45' et pour les hommes – de 38'

Le retrait des dossards :

Mercredi 23 mai de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h à INTERSPORT (Zac de Mazeaud, 19100 Brive)

Jeudi 24 mai de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h à INTERSPORT (Zac de Mazeaud, 19100 Brive)

Le jour de la course, Site d'arrivée salle Georges BRASSENS (18 Quai Tourny, 19100 Brive)

- de 14h00 à 18h00 pour les courses enfants
- de 14h00 à 19h30 pour le 10 km

Cas particuliers pour les classements dans les différents challenges :

les inscriptions peuvent se faire individuellement ou en groupe.

Dans la case groupe il faut choisir :

- Pour le challenge des entreprises et administrations => ENTREPRISE
- Pour le challenge des écoles et collèges => ECOLE (pour les inscriptions individuelles)

En groupe l'inscription se fera à partir d'un fichier excel.

Dans la case nom club il faut impérativement inscrire le même nom au caractère près.

5. Challenges

Le challenge « écoles » :

Il est ouvert à toutes les écoles maternelles et primaires. Le classement se fait au pourcentage du nombre de participants par rapport au nombre d'élèves de l'établissement. Le vainqueur remporte un bon d'achats d'articles de sport d'une valeur de 250€.

Le challenge « collèges » :

Il est ouvert à tous les collèges. Le classement se fait au pourcentage du nombre de participants par rapport au nombre d'élèves de l'établissement. Le vainqueur remporte un bon d'achats d'articles de sport d'une valeur de 250€.

Le challenge Jean CHARBONNEL des "Entreprises – administrations" :

Il est ouvert aux entreprises et administrations. Le nombre de coureurs est de quatre minimum et sans limite maximum.

Le classement est établi au cumul des temps des quatre premiers pour le challenge performance, et au cumul des arrivants pour le challenge cohésion. Tous les coureurs doivent être salariés de l'entreprise ou administration.

6. Classement

Les classements seront fait sur le temps officiel.

Pour être classé, le participant doit courir avec le dossard et la « puce » qui lui ont été attribués. Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité, la « puce » doit impérativement être fixée à plat sur la chaussure.

Dans le cas contraire le coureur pourra être mis hors course ou non classé.

Accompagnateurs interdits (vélo, rollers...) durant les courses sous peine de disqualification du coureur suivi.

7. Récompenses

La remise des prix se fera sur les temps officiels.

La présence à la remise des prix est obligatoire pour l'attribution des récompenses. Tout coureur ou équipe non présente ne pourra prétendre à recevoir ultérieurement son prix.

Individuelles

Courses enfants :

Chaque enfant arrivant recevra une médaille millésimée.

Les trois premiers garçons et filles de chaque course recevront une coupe.

10 km :

Les trois premiers hommes et femmes recevrons une prime.

Les trois premiers licenciés FFA de la Nouvelle Aquitaine auront des bon d'achats et des lots.

Les trois premiers et premières de chaque catégorie de vétéran(e)s 1 à vétéran(e)s 4 auront des bons d'achats et ou lots.

Les récompenses sont cumulables. La grille des récompenses est disponible sur www.courirabrive.fr.

Challenges :

Challenge « écoles »

L'équipe qui remporte le challenge recevra un bon d'achats d'articles de sport d'une valeur de 250€.

Challenge « collègues »

L'équipe qui remporte le challenge recevra un bon d'achats d'articles de sport d'une valeur de 250€.

Challenge Jean CHARBONNEL « entreprises - administration »

Les équipes victorieuses d'un des challenges (cohésion ou performances) recevront des lots.

8. Sécurité et Secours

Le poste de secours fixe est place du 14 juillet (place de la guierle) avec médecins et secouristes, SAMU à proximité. Sur le parcours, un médecin peut intervenir à tout moment à partir d'une moto. La sécurité est assurée par la police nationale et municipale, un signaleur en possession de l'arrêté municipal et muni d'un gilet ou d'un brassard est placé à chaque intersection de façon à interdire toute circulation sur le parcours.

En cas d'abandon, le dossard devra être remis au signaleur le plus proche.

9. Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de «AIAC » N° Z157020.002R.

Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant ou après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.

10. Droit d'Image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de Courir à Brive, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il

pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à Courir à Brive, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

11. Conformément à la loi informatique et liberté

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations le concernant.

12. Acceptation

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement.